

Date de réception : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(cadre réservé à l'administration)



Demande de subvention Investissements

Maraîchage, floriculture, pépinière, petits fruits, plantes aromatiques, à parfum et médicinales, houblon et champignons.

2024

dans le cadre du régime notifié SA.107520

Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)

Version 1.0 à compter du 15/02/2024

Cette demande d'aide, une fois complétée, constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

Où faire parvenir votre dossier ?	De manière dématérialisée, à l'adresse de messagerie suivante : maraichage@nouvelle-aquitaine.fr Pour cela, utiliser <u>le formalisme indiqué en page 13</u> de ce formulaire.
Contact en cas de besoin d'assistance	Point accueil PCAE (liste contacts en page 11 du cahier des charges) ou maraichage@nouvelle-aquitaine.fr
Appel à projet	Période de dépôt de dossiers comprise entre le 15 février et le 15 mai 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

Veillez remplir ce formulaire dans son intégralité sans en modifier la mise en forme

Pour les questions à choix multiples, vous aurez simplement à cocher les cases correspondant à votre situation et, le cas échéant vous aurez à compléter la coche « autre ».

ATTENTION :

- Les travaux/investissements démarrés avant la date de réception du dossier ne pourront pas être financés. Un devis signé, un bon de commande, une facture émise ou payée sont considérés comme un commencement de travaux
- L'accusé réception du dossier (complet ou non) ne vaut pas acceptation de l'aide par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nom Prénom du porteur de projet et raison sociale :	Département :
 <u>LIBELLE DU PROJET</u>	
<u>Le cas échéant :</u> Nom de la structure ayant accompagné le projet : _____ Nom de la personne ayant accompagné le projet : _____	

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(si votre fiche INSEE n'est pas consultable, il vous reviendra de nous fournir la fiche)

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROJET (exploitant individuel/ société/établissement agricole/structure collective)

Statut juridique :

- Exploitant individuel GAEC EARL SARL
 SCEA Etablissement de développement ou de recherche
 Autre : (*préciser*) _____

S'il s'agit d'une société ou d'un établissement, veuillez préciser son nom :

Votre exploitation compte-elle au moins une personne physique assurée pour son propre compte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles sous un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles (ATEXA) ?

- oui non en cours

Cette personne a-t-elle atteint l'âge légal limite de la retraite à taux plein (67 ans) ?

- oui non

Cette personne a-t-elle fait valoir ses droits à la retraite ?

- oui non

Nombre d'emplois (CDI) :

Etat civil de la personne physique assurée à l'ATEXA en individuel ou en société :

Civilité : Madame Monsieur

Nom et prénom :

Date de naissance : __ / __ / _____

Adresse postale :

N° - Libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Contact (Personne en charge du suivi du projet) : A remplir si différente du porteur de projet

Nom et prénom :

Téléphone : fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail (en lettres majuscules) : _____

Etes-vous exploitant : Agriculteur à titre principal (ATP)
 Agriculteur à titre secondaire (ATS)
 Cotisant solidaire

- Etes-vous installé depuis moins de 4 ans à la date de la présente demande d'aide ? oui non en cours d'installation

- Si oui ou en cours:

Date d'installation figurant sur le document d'attribution de l'aide à l'installation (DJA ,DNJA ou prêt d'honneur) : ___/___/___

- aide DJA oui non

- aide DNJA oui non

Si oui : êtes-vous (cochez la case correspondante) : JA NA

- prêt d'honneur oui non

Le représentant légal est-il la personne mentionnée ci-avant : oui non

Si non, la personne représentant de la personne morale est :

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Date de naissance : __/__/____

Adresse postale :

N° - Libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Contact (Personne en charge du suivi du projet) : A remplir si différente du porteur de projet

Nom et prénom :

Téléphone : fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail (en lettres majuscules) : _____

Autre cas :

Vous êtes un agriculteur installé depuis plus de 4 ans à la date de dépôt de la présente demande d'aide. En revanche, une autre personne physique assurée pour son propre compte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles sous un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles (ATEXA) est nouvellement installée (moins de 4 ans à la date de dépôt de la présente demande d'aide) au sein de votre exploitation.

Veillez compléter les éléments suivants.

L'agriculteur nouvellement installé dans mon exploitation est :

Civilité : Madame Monsieur

Nom et prénom :

Date de naissance : __/__/____

Adresse postale :

N° - Libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Contact (Personne en charge du suivi du projet) : A remplir si différente du porteur de projet

Nom et prénom :

Téléphone : fixe |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail (en lettres majuscules) : _____

- Etes-vous exploitant : Agriculteur à titre principal (ATP)
 Agriculteur à titre secondaire (ATS)
 Cotisant solidaire

- Etes-vous installé depuis moins de 4 ans à la date de la présente demande d'aide ? oui non en cours d'installation

- Si oui ou en cours:

Date d'installation figurant sur le document d'attribution de l'aide à l'installation (DJA ,DNJA ou prêt d'honneur) : ___/___/___

aide DJA oui non

- aide DNJA oui non

Si oui : êtes-vous (cochez la case correspondante) : JA NA

- prêt d'honneur oui non

2- CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Localisation du siège de l'exploitation :

Identique à l'adresse postale du demandeur

Si non, veuillez préciser :

N° - Libellé de la voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Présentation de l'activité de votre exploitation : (historique, filière, type d'activité...):

Atelier(s) déjà existant sur l'exploitation ou au niveau du collectif :

Production principale de l'exploitation (chiffre d'affaires le plus important):

Cochez la case correspondant à votre production principale

Tableau : liste des productions principales.

Maraîchage	
Arboriculture	
Petits fruits	
Horticulture/pépinières	
Plantes médicinales	
Myciculture	
Autres cultures	
Prairies	
Bovins viande (tous types)	
Bovins lait	
Veaux de boucherie	
Ovins viande	
Ovins lait	
Caprins lait	
Caprins viande	
Porcins	
Palmipèdes gras	
Volailles de chair	
Poules pondeuses	
Lapins	
Equins/asins	
Apiculture	
Grandes cultures	
Viticulture	

Atelier(s) concernés par le présent appel à projet déjà existant sur l'exploitation :

Production concernée par le projet :

Cochez la case correspondant à votre production concernée par le projet

Tableau : liste des productions.

Maraîchage	
Arboriculture(préciser le fruit)	
Petits fruits (préciser le fruit)	
Horticulture/pépinières (préciser la production)	
Plantes médicinales	
Myciculture	
Autres cultures	

Engagement dans la transition agrologique :

-Démarche AB : vous êtes : engagé en conversion certifié

-Démarche HVE : vous êtes engagé certifié

3- IDENTIFICATION DU PROJET

Précisions de l'adresse du projet (travaux/investissements) :

Identique à l'adresse postale du demandeur

N° - Libellé de la voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

- Période prévisionnelle de réalisation du projet :

du |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|_|_| au |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|_|_|

DESCRIPTION DETAILLÉE ET INTERET DU PROJET (ou rédigez une note explicative synthétique à joindre à la demande)

DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS LIES AU PROJET

création d'un atelier

modernisation de l'atelier

agrandissement de l'atelier

amélioration de l'atelier

DESCRIPTION DES CULTURES LIEES AU PROJET

maraichage

plantes aromatiques, à parfum et médicinales

floriculture

houblon

pépinière

champignons

petits fruits

arboriculture

Surfaces mobilisées par le projet faisant l'objet de la demande :

Surface à couvrir par abris hauts : m²

Surface projetée en culture plein air : m²

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Périodicité de l'aide :

L'exploitation a déjà bénéficié d'une aide au titre du présent dispositif depuis le 01/01/2020 :

oui non

➤ Si oui, la demande de solde de l'aide de ce dossier a-t-elle été déposée auprès de la Région :

oui non

4- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

1. LES DEPENSES PREVISIONNELLES :

LES DEVIS DOIVENT ETRE PRESENTES DANS LE MEME ORDRE QUE CE TABLEAU RECAPITULATIF AVEC NUMEROTATION A REPORTER SUR LES DEVIS

(Vous pouvez produire votre propre tableau à condition de respecter et conserver strictement les mêmes éléments que le tableau ci-dessous en ligne et colonne)

*Les mentions des garanties et caractéristiques techniques requises doivent être surlignées sur les devis

** Matériels manuels (cf catégorie 9) : les devis ayant un montant de dépenses éligibles inférieurs à 500€ HT seront écartés.

Nom des investissements par devis (numérotation des catégories d'investissement de 1 à 15 par ligne par devis à reporter impérativement sur les devis)	COLONNE MONTANT HT des devis	Nom du fournisseur et numéro devis généré par fournisseur	Libellés des investissements avec indication des productions concernées par le devis
Abris froids avec ou sans système de mise hors gel des cultures :			
1- Extensions, constructions avec armature neuve ou d'occasion : Structure garantie constructeur aléas climatiques (vent et neige)* , couverture transparente avec une garantie de protection aux ultraviolets d'au moins de 4 ans*) + travaux si réalisés par une entreprise			
2- Rénovation d'abris : Couverture transparente avec une garantie de protection aux ultraviolets d'au moins de 4 ans * - <i>Une attestation d'élimination des films usagés est à fournir au plus tard à la demande de paiement de l'aide</i>			
3- Protections complémentaires : Filets ombrage sur structure haute existante, avec un grammage supérieur ou égal à 65g/m2 * , écrans thermiques d'une durée de vie d'au moins 5 ans*			
3 Bis- Protections complémentaires : Filets brise vent avec un grammage supérieur ou égal à 65g/m2*			
4 - Equipements abris : Tables de culture, de semis ou de rempotage			

Nom des investissements par devis (<u>numérotation des catégories d'investissement de 1 à 15</u> par ligne par devis <u>à reporter impérativement sur les devis</u>)	COLONNE MONTANT HT des devis	Nom du fournisseur et numéro devis généralisé par fournisseur	Libellés des investissements <u>avec indication des productions concernées</u> par le devis
Equipements et matériels pour les cultures éligibles :			
5 - Bassin, citerne, ou réservoir souple pour la récupération des eaux de pluies des toitures ou couvertures pour un volume d'ouvrage maximum de 800 m3 *			
6 - Toiles de paillage en polypropylène tissées (gestion des adventices) avec un grammage supérieur ou égal à 130g/m² *			
7 - Filets en polyéthylène haute densité anti-insectes avec un grammage supérieur ou égale à 75 g/m2*			
8 -Matériels attelés portés ou semi-portés, nécessitant une puissance motrice mécanique ou animale : - pour la mise en culture, le désherbage, l'entretien mécanique des sols et la récolte - pour le broyage : matériels de broyage <u>à axe horizontal d'une largeur de travail inférieur à 2,5 mètres* + une fiche technique constructeur renseigne l'usage exclusif pour le broyage des cultures intermédiaires ou des cultures d'engrais vert.</u>			
9 - Matériels manuels : pour la mise en culture le désherbage, l'entretien mécanique des sols et la récolte : conçus spécifiquement pour les cultures éligibles dans le présent cahier des charges. Le devis regroupant tous ces matériels doit avoir un montant total de dépenses éligibles supérieur ou égal à 500 € HT ** . Tous les matériels de cette catégorie devront être présentés sur une seule facture et celle-ci devra avoir un montant minimum de 500€ HT de dépenses éligibles.			
10 - Robot ou engin autonome : pour la mise en culture, le désherbage, l'entretien mécanique des sols et la récolte			
11 - Portes outils électriques polyvalents et spécifiques maraîchage : permettant d'assurer plusieurs postes de travail manuel ergonomique : plantation, désherbage, récolte de culture maraîchère			
12 -Systèmes de protection pour prévenir les dégâts de gibiers : clôtures, balises et autres dispositifs			
13 - Salle de pousse myciculture : avec isolation thermique muni d'un système d'éclairage, d'aération et de ventilation.			

Nom des investissements par devis (<u>numérotation des catégories d'investissement de 1 à 15 par ligne par devis à reporter impérativement sur les devis</u>)	COLONNE MONTANT HT des devis	Nom du fournisseur et numéro devis généralisé par fournisseur	Libellés des investissements <u>avec indication des productions concernées</u> par le devis
Equipements et matériels pour les cultures éligibles :			
14 - Structure houblon : Supports de culture (poteaux, câbles, etc.)			
15 - Couverture semi-intégrale de vergers de kiwis à l'aide de film en polyéthylène à haute densité, mono laminé en polyéthylène basse densité ayant pour caractéristiques techniques minimales : poids du film = 160g/m²* et protection anti UV : garantie 4 ans * + travaux réalisés par entreprise			
Total général des investissements (HT)			

2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financiers sollicités (Région, Agences, Départements)	Montant en €
Montant des aides attendues au titre du présent appel à projets du dispositif « Investissements Maraîchage, floriculture, pépinière, petits fruits, plantes aromatiques, à parfum et médicinales, houblon et champignons »	_ _ _ _ _ _ , _ _
Montant des aides attendues au titre du Conseil Départemental (ne pas mentionner les aides forfaitaires)	_ _ _ _ _ _ , _ _
Montant des autres aides	_ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs publics	_ _ _ _ _ _ , _ _
Emprunt	_ _ _ _ _ _ , _ _
Dépôt de garantie	_ _ _ _ _ _ , _ _
Autofinancement privé	_ _ _ _ _ _ , _ _
Autre (don, mécénat)	_ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ , _ _
TOTAL ce total en recettes est égal au total de dépenses présentées ci avant	_ _ _ _ _ _ , _ _



Avez-vous sollicité ou comptez-vous solliciter un prêt Alter'NA pour financer les investissements présentés dans le cadre de cet appel à projets ?

oui non

Dans l'affirmative, merci de bien identifier ce prêt dans le plan de financement prévisionnel et d'informer votre banque de cette demande de subvention.

Je m'engage à signaler au service instructeur de la Région Nouvelle Aquitaine l'obtention d'un prêt Alter'NA.

La Région Nouvelle-Aquitaine vérifiera si un prêt aura été octroyé. Si le plan de financement n'est pas conforme (sur-financement ou taux d'aide dépassé), la subvention pourra être pour tout ou partie réduite et/ou récupérée.

5- LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les demandeurs/Merci de cocher la pièce justificative que vous avez fournie :		Pièce jointe
1-Exemplaire original de la demande complété, daté et signé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2-Avis de situation INSEE à jour de moins de 6 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>3-Devis détaillés en quantité et en prix par type de dépenses avec libellés explicites et conformes ; Les devis numérotés et classés (numéros des catégories d'investissement figurant sur état récapitulatif à reporter sur devis) devront permettre d'identifier clairement le matériel en rapport avec la liste d'investissements éligibles. Si un devis comporte des lignes qui ne sont pas demandées dans le projet, les rayer ou mettre en surbrillance les lignes souhaitées.</p> <p style="color: red;">Les mentions des garanties relatives aux durées de vie et caractéristiques techniques requises pour les investissements concernés doivent être impérativement surlignées sur le devis.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4-Justificatifs relatifs au Statut MSA (<i>Les JA ou NA et NI prêt d'honneur en cours d'installation devront fournir les justificatifs liés au statut au plus tard à la demande de paiement</i>) :		
<p>Soit l'exploitation est éligible aux éco-régimes au titre de la PAC 2023, dans ce cas vous devez fournir :</p>	<p>- Justificatif TELEPAC de paiement des Eco-régimes relatifs à la campagne PAC de l'année précédant la publication de l'appel à projets ET -Attestation MSA de régularité de paiement des cotisations sociales (se reporter svp à l'annexe 1 ci-après qui précise le type d'attestation exigible selon le type d'exploitation agricole)</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
Ou		
<p>Soit l'exploitation n'est pas éligible aux éco-régimes au titre de la PAC 2023, dans ce cas vous devez fournir :</p> <p><i>(MSA - Demander mes attestations professionnelles - Aide en ligne)</i></p>	<p>-Pour les demandes d'un agriculteur individuel, (personne physique) : Attestation MSA de régularité de paiement des cotisations sociales (se reporter svp en dernière page ci-après qui précise le type d'attestation exigible selon le type d'exploitation agricole) ET si, l'attestation MSA ne mentionne pas la qualité de chef d'exploitation pour la personne visée, également une Attestation MSA ATEXA (justification du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles)</p> <p>-Pour les demandes concernant les personnes morales dont le chef d'exploitation est un non salarié agricole : Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou toute autre société : Attestation MSA de régularité de paiement des cotisations sociales (se reporter svp en dernière page ci-après qui précise le type d'attestation exigible selon le type d'exploitation agricole) ET si, l'attestation MSA ne mentionne pas la qualité de chef d'exploitation pour une personne physique, également une Attestation MSA ATEXA (justification du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles) pour au moins un exploitant</p> <p>-Pour les demandes concernant les personnes morales dont l'ensemble des dirigeants sont salariés, relèvent du régime de protection sociale des salariés des professions agricoles et détiennent au moins 25% des parts sociales de ladite société : Attestation MSA de régularité de paiement des cotisations sociales (se reporter svp en dernière page ci-après qui précise le type d'attestation exigible selon le type d'exploitation agricole) ET une attestation de l'expert-comptable portant sur l'adhésion au régime de protection sociale des salariés des professions agricoles</p> <p>-Pour les demandes concernant une association dont au moins un associé respecte les conditions fixées pour une personne physique : Attestation MSA de régularité sociale (se reporter svp en dernière page ci-après qui précise le type d'attestation exigible selon le type d'exploitation agricole) ET si, l'attestation MSA ne mentionne pas la <u>qualité de chef d'exploitation</u> pour la personne visée, également une Attestation ATEXA (justification du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles) pour au moins un exploitant.</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>ou</p> <p><input type="checkbox"/></p>

5-Eco-socio-conditionnalités régionales	Charte d'engagements du bénéficiaire d'une aide régionale envers la Région Nouvelle-Aquitaine (pièce donnée à la fin de ce document)	<input type="checkbox"/>
	Et <u>Attestation sur l'honneur à respecter les Eco-socio conditionnalités</u> (pièce donnée à la fin de ce document)	<input type="checkbox"/>

6-Critère d'éligibilité « transition agricole »		
Agriculture Biologique	Certification AB sur les productions concernées par le projet ou En l'absence, justificatif de conversion pour les productions concernées par le projet, ou, Attestation d'engagement de l'organisme certificateur sur les productions concernées par le projet. <i>(le certificat AB devra être fourni au plus tard à la demande de paiement)</i>	<input type="checkbox"/> Ou <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
	ou	
Haute Valeur Environnementale (HVE) ou équivalent reconnu par la région	Certificat HVE Ou En l'absence, Attestation d'audit favorable de l'organisme de contrôle à fournir <u>avant le 31/08/24</u> Ou attestation (annexe1) d'engagement sur l'honneur (<u>pour les NA/JA /NI installés depuis moins de 18 mois sur une exploitation sans historique (Nouveau numéro de SIRET).</u>) <i>(le certificat HVE devra être fourni au plus tard à la demande de paiement).</i>	<input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>

Pièces complémentaires, le cas échéant

Pour les JA et NA (avec DNJA) et NI prêt d'honneur	Certificat de conformité de la DJA ou décision d'attribution de la DNJA ou Contrat signé entre le porteur de projet et la Plateforme d'Initiative pour le prêt d'honneur ou bien accusé de recevabilité de la demande concernée <i>(le CJA, ou la décision d'attribution DNJA ou contrat sera à fournir au plus tard à la demande de paiement)</i>	<input type="checkbox"/>
Présence d'un devis relatif à des abris	Plan de situation des serres ou tunnels (croquis) sur extrait du plan cadastral Parcelles cadastrales - Géoportail (geoportail.gouv.fr)	<input type="checkbox"/>
	<u>Pour les rénovations d'abris, une attestation d'élimination des films usagés est à fournir (au plus tard à la demande de paiement de l'aide)</u>	<input type="checkbox"/>

Forme sociétaire	K-bis à jour	<input type="checkbox"/>
	Extrait des statuts (pages indiquant les associés, leur qualité, la répartition des parts sociales)	<input type="checkbox"/>
Association, fondation, GIEE, établissements	Exemplaire des statuts à jour	<input type="checkbox"/>
	Récépissé de déclaration d'association en préfecture	<input type="checkbox"/>
	Statuts et liste des membres du bureau et du conseil d'administration	<input type="checkbox"/>
	PV de l'AG approuvant le projet	<input type="checkbox"/>

👉 Des documents complémentaires peuvent être demandés après remise de votre dossier à la Région, nécessaires à l'étude du dossier dans ses différents éléments : administratifs, financiers, techniques...

Comme indiqué en page 1, le dossier est à envoyer par messagerie électronique

Le formalisme suivant devra être respecté :

- libeller l'objet du courriel : **maraîchage/nom du porteur de projet /département** (ex : *maraîchage/GAEC DUPONT/16*)
- mettre le dossier en pièces jointes avec 3 fichiers dénommés :
FDS (Formulaire de Demande de subvention) /**devis/autres pièces demandées** (*si autres pièces avec plusieurs fichiers, les nommer*)

L'envoi se fera en une seule fois ; n'utiliser qu'à titre exceptionnel l'envoi d'un 2^e courriel.

6- OBLIGATIONS GENERALES (A COCHER OBLIGATOIREMENT)

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides en matière d'investissement en maraîchage, floriculture, pépinière, petits fruits, plantes aromatiques, à parfum et médicinales, houblon et champignons.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privés que celles présentées dans le plan de financement.
- Ne pas faire l'objet d'une liquidation judiciaire.
- Avoir informé les services instructeurs dans le cas d'une procédure de redressement judiciaire.
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissements.
- Que l'opération (projet) n'a pas débuté au moment du dépôt de mon (notre) dossier auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Etre à jour de mes (nos) cotisations sociales. Pour des personnes morales, la société ou l'ensemble des associés exploitants doivent être à jour.
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure.
- Respecter les critères d'éligibilité de mon (notre) projet.

L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération.
- Informer la Région de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, des engagements ou du projet.
- Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet ».
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur.
- Maintenir sur mon (notre) exploitation les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 3 ans à compter de la date de signature de la décision d'attribution de l'aide.
- A permettre / faciliter l'accès à l'exploitation aux autorités compétentes chargées de contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite (nous sollicitons) pendant la durée fixée par la décision juridique attributive de votre aide.
- Respecter les obligations en matière de publicité.
- Me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourrait résulter de l'octroi d'aides nationales
- Fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.

Fait à _____ le _____

Nom, prénom et signature(s) du demandeur gérant, du représentant légal ou, pour un GAEC, de chaque associé.

Annexe 1– Engagement dans une démarche de certification environnementale

 <p>RÉGION Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>ENGAGEMENT dans une démarche de CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE niveau 3 « Haute Valeur Environnementale »</p>
--	--

1. Je m'engage dans une démarche de certification environnementale de niveau 3 HVE Nouvelle-Aquitaine ou toute autre certification HVE
2. J'ai bien pris connaissance du cahier des charges de cette certification et des modalités et délais pour être certifié.
3. J'ai bien pris connaissance que le document prouvant la certification (certificat) devra être fourni au plus tard au moment de la demande de paiement du solde de ma demande d'aide.
4. J'ai bien pris connaissance qu'**en cas d'absence de certification, le solde de l'aide ne sera pas versé** et les éventuels acomptes qui auraient été versés devront être remboursés.

Nom de l'exploitation :		Nom(s) et Signature(s) de l'exploitant, du gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC :	
-------------------------	--	--	--

IL EST RECOMMANDÉ AU PORTEUR DE PROJET DE SE RAPPROCHER D'UNE STRUCTURE REFERENTE HVE DÈS LE MONTAGE DE CE DOSSIER. CETTE STRUCTURE POURRA RÉALISER UN PREMIER DIAGNOSTIC PERMETTANT D'IDENTIFIER LES MODIFICATIONS DE PRATIQUES À ENVISAGER POUR ATTEINDRE LA CERTIFICATION. (coordonnées page 15)



Charte d'engagements du bénéficiaire d'une aide régionale envers la Région Nouvelle- Aquitaine



Dès 2019, sur la base d'un diagnostic scientifique posé par les plus de 400 chercheurs d'Acclimaterra et d'Ecobiose, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté la feuille de route Néo Terra afin de réorienter l'ensemble des politiques régionales pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et l'érosion de la biodiversité. L'accumulation de crises climatiques, sanitaires, géopolitiques, sociales montre la nécessité d'accompagner et d'accélérer encore plus les transitions environnementales, sociales et économiques de notre territoire.

Cette volonté régionale d'accompagner l'ensemble des bénéficiaires des aides régionales dans cette démarche se traduit dans l'objectif de cette charte : inciter chacun à être acteur des transitions de son territoire et de son écosystème.

Elément constitutif du dossier de demande d'aide, cette charte répond à l'objectif fixé par la Région Nouvelle-Aquitaine de devenir la première région éco-responsable et vise à embarquer le plus grand nombre, afin d'agir résolument pour une Nouvelle-Aquitaine décarbonée, dynamique, solidaire et prospère.

Par l'adoption de cette charte, dans le cadre de ses activités et du projet accompagné, le bénéficiaire de l'aide publique s'engage à mettre en place des mesures (tout ou partie) afin de :

1. Préserver les ressources naturelles

Les actions pourront porter sur :

- l'amélioration de sa gestion de l'énergie (énergies renouvelables, performance énergétique des bâtiments, sobriété, process, autoconsommation...);
- la diminution de la consommation d'eau (gestion, suivi et réduction de la consommation, réutilisation...);
- la réduction de l'impact matière et à la diminution de la production de déchets (approvisionnement durable, écoconception des produits et services, gestion et réduction du volume de déchets, tri, réemploi, valorisation, ...);
- la préservation de la biodiversité (restauration des sols et des zones humides ; préservation de la flore, de la faune et des écosystèmes...);
- la réduction des émissions de polluants dans les milieux (eau, sol et air);
- la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques (lutte contre les îlots de chaleur, incendies, inondations...).

/...

2. Œuvrer pour la transition pour tous*

Les actions pourront porter sur :

- la mise en place d'actions pour la formation des salariés et des jeunes (moins de 25 ans) aux métiers d'avenir ;
- l'embauche et la formation d'apprentis et d'alternants ;
- le maintien dans l'emploi des seniors, la transmission des savoir-être et savoir-faire ;
- la lutte contre les discriminations et les actions en faveur de l'insertion professionnelle (notamment des travailleurs en situation de handicap) ;
- assurer le respect de l'égalité professionnelle et salariale Femmes-Hommes et à la lutte contre toutes les discriminations ;
- la promotion de la qualité de vie au travail, en accordant une attention particulière à la santé (de ses salariés et sous-traitants, des consommateurs de ses produits ou des utilisateurs de ses services) et à la sécurité au travail ;
- l'amélioration des gouvernances et politiques salariales, en assurant un partage équilibré des richesses et en encourageant un management humain respectueux et bienveillant à l'égard de chacun.
- enfin, sur la santé environnementale au sens large, tant en termes de risques (effets du bâti, des rejets, de la consommation d'énergie, des émissions de GES, etc. sur l'air intérieur et extérieur, les eaux, les sols) que d'opportunités (plans de mobilité, etc.).

3. Développer l'écoresponsabilité et la décarbonation

Les actions à mettre en place avec des objectifs raisonnablement atteignables pourront porter sur :

- la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou de responsabilité sociale des organisations (RSO) ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec, le cas échéant, la mise en place d'un Bilan carbone ;
- le renforcement de l'ancrage territorial (circuits-courts, sous-traitance locale ou régionale qui serait idéalement en phase avec les principes décrits dans cette charte, mécénat caritatif, culturel et sportif, marque employeur) ;
- l'utilisation privilégiée des moyens de transport décarbonés.

Le Représentant du bénéficiaire
(cachet et signature)

** détail des mesures sur le site neo-terra.fr*

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
A RESPECTER LES ECO-SOCIO CONDITIONNALITES**

(A joindre à la demande d'aide)

N° dossier MDNA (complété par le service instructeur) :

Projet financé :

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

agissant en qualité de :

Représentant légal de :

Raison sociale :

N° SIRET :

Siège social :

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Que la structure (entreprise, collectivité, l'association etc ...) que je représente s'engage à respecter les éco-socio conditionnalités suivantes (cocher la/les cases applicables à votre structure) :

- Ne pas verser de dividendes issus de la subvention (sauf dérogation)
- Ne pas délocaliser, même partiellement, en dehors du territoire régional, des investissements et/ou activités de recherche et développement de l'établissement aidé, dans un délai de 3 ans à compter du versement du solde de l'aide,
- Maintenir l'effectif (emplois CDI) de l'établissement aidé, arrêté lors du paiement du solde de l'aide, pendant une durée de 3 ans à compter du versement du solde de l'aide,
- Informer le Comité Social et Economique de l'octroi de l'aide régionale pour les entreprises disposant d'un CSE

Fait à :,

Signature du Responsable légal du bénéficiaire

Le :

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la participation régionale et le reversement des sommes sera exigé.

En outre, elle peut être punie de peines d'emprisonnement et d'amendes, dans les conditions prévues par le Code Pénal (Article 441-1 et SS)

Attestation de régularité sociale Pièces à fournir selon votre situation

